

PLAN D'ACTION APSAM

Identification des
espaces clos types
pour la
municipalité / ville
de _____



Juillet 2013

Rédigé par Éline Guénette



ASSOCIATION PARITAIRE
POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DU TRAVAIL SECTEUR
« AFFAIRES MUNICIPALES »

www.apsam.com

Identification des espaces clos types



Étapes du plan d'action espaces clos

1. **Désigner, informer et former une ou des personnes responsables du programme.**
Rencontre avec le conseiller de l'APSAM.
 - 1.1 Déterminer une équipe responsable de l'implantation de ce programme (comité paritaire).
 - 1.2 Formation espace clos pour les membres du comité paritaire d'implantation de ce programme.
2. **Identifier les espaces clos et évaluer les dangers**
 - 2.1 Parmi les personnes désignées au point 1.1, déterminer les personnes qualifiées qui seront chargées d'identifier, d'évaluer et de contrôler les dangers relatifs aux espaces clos, art. 297 RSST.
 - 2.2 Identifier les espaces clos types, art. 299 RSST, à partir du document : *Identification des espaces clos types* de l'APSAM.
Faire des listes par établissement ou département.
Note : Il est possible d'instaurer un système de codification pour l'ensemble de la ville

Noms des personnes qualifiées ayant procédé à l'identification des espaces clos types de la municipalité/ville de _____ :

Employeur : _____

Travailleurs : _____

Date : _____

Identification des espaces clos types



Pour être classé comme un espace clos, le lieu doit respecter les trois conditions suivantes :

Critères des espaces clos	Si oui ✓	Commentaires
1. Il n'est pas conçu pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, mais peut à l'occasion être occupé pour l'exécution d'un travail;	<input type="checkbox"/>	①
2. On ne peut y accéder ou on ne peut en ressortir que par une voie restreinte;	<input type="checkbox"/>	②
3. Il peut présenter des risques pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique pour quiconque y pénètre, en raison de l'un ou l'autre des facteurs suivants :	<input type="checkbox"/>	
a) l'emplacement, la conception ou la construction de l'espace, exception faite de la voie prévue au paragraphe 2;	<input type="checkbox"/>	③
b) l'atmosphère ou l'insuffisance de ventilation naturelle ou mécanique;	<input type="checkbox"/>	④
c) les matières ou les substances qu'il contient;	<input type="checkbox"/>	⑤
d) autres dangers.	<input type="checkbox"/>	⑥

① **Est-ce un endroit habitable, conformément au code du bâtiment?** Ventilation pour maintenir la qualité de l'air, éclairage et éclairage d'urgence, protection incendie, hygiène des lieux pour y être habitable, issues et voies de passage.

② **Les ambulanciers entreront-ils pour aller chercher la victime?** Un accès peut- être considéré difficile en raison de la dimension de son ouverture (ce n'est pas une porte standard) ou lorsqu'il est nécessaire d'effectuer un sauvetage vertical (profondeur supérieure à 1,2 m ou 4 pi).

③ **Comment l'emplacement peut-il présenter un danger?** Sur une voie publique, zone inondable, rejets industriels, environnement contaminé, lieu très isolé, etc.?

④ **Manque d'oxygène, possibilités de gaz inflammables ou explosifs ou encore de gaz toxiques?** Y a-t-il une ventilation naturelle ou mécanique? Si oui, est-elle suffisante?

⑤ **Quel est le contenu de l'espace clos?** Va-t-on y générer des contaminants lors des travaux?

⑥ **Y a-t-il d'autres dangers ?** Noyade, ensevelissement, coincement, écrasement, chutes, électrisation, électrocution, mauvaise visibilité, température, bruit, radiation, etc.?

Identification des espaces clos types



L'employeur doit toujours faire preuve de diligence raisonnable. Pour ce faire, il doit :

- En cas de doute, considérer le lieu comme un espace clos, jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'il n'en est pas un.
- Dans le cas où il manque un des critères, vous avez le choix de le considérer comme un espace clos ou comme un lieu isolé à risque (art. 322 RSST).

Dans le cas où il est décidé de le considérer comme un lieu à risque; **l'employeur doit s'assurer que les méthodes et techniques utilisées sont sécuritaires et qu'un contaminant ne porte pas atteinte à la santé d'un travailleur.** Une procédure écrite de travail est alors nécessaire, mais le permis d'entrée n'est pas obligatoire.

À partir de cette liste des espaces clos types dans le secteur municipal, identifiez les espaces clos types dans votre municipalité/ville.

Espaces clos sur les réseaux de distribution d'eau potable ou d'aqueduc

- Chambre de vanne (« *valve* » est un anglicisme);
- Chambre de compteur ou de mesure;
- Chambre avec purgeur d'air (ventouse) et/ou drain;
- Chambre de régulation de pression ou de réduction de pression;
- Station de surpression aussi appelée « *booster pump* » (anglicisme);
- Réservoir d'eau potable souterrain ou hors terre aussi appelé château d'eau ou réservoir d'équilibre.
- Autres : Spécifier : _____

Le terme chambre est utilisé pour désigner un puits d'accès, un trou d'homme ou un « *man hole* » (anglicisme), dans lequel on retrouve des équipements (vanne, compteur, etc.) composant le réseau d'aqueduc.

Espaces clos sur les réseaux d'égouts et stations de pompage d'eaux usées

- Regards d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (combiné);
- Tuyaux d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (combiné);
- Tuyaux;
- Puits secs et puits mouillés des stations de pompage, sanitaires, pluviales ou unitaires;
- Réservoirs hydropneumatiques dans lesquels un homme pourrait entrer;
- Régulateurs de débit;
- Réservoirs de rétention pluviaux, combinés ou unitaires;
- Séparateurs sanitaires / pluviaux;

Identification des espaces clos



- Puits d'accès avec une vanne sur une conduite de refoulement d'eaux usées;
- Puits d'accès avec un purgeur d'air sur une conduite de refoulement d'eaux usées.
- Autres : Spécifier : _____

Le terme regard est utilisé pour désigner un puits d'accès, un trou d'homme ou un « *man hole* » (anglicisme), dans lequel on retrouve des équipements (régulateur, trop plein, etc.).

Espaces clos dans les bâtiments

- Station de pompage ou de relèvement d'eaux usées;
- Certains plénums ou systèmes de ventilation et leurs conduits;
- Certains puits d'ascenseur;
- Autres : Spécifier : _____

Espaces clos dans les parcs et piscines et espaces verts

- Certaines parties profondes de piscines dont l'accès est difficile (> 1,2 m ou 4 pi et pente >30°);
- Bassins d'équilibre;
- Puits d'accès ou chambre de vannes;
- Accès ou chambres sous les fontaines et les jeux d'eau contenant la tuyauterie et les équipements nécessaires à la recirculation et/ou au traitement de l'eau.
- Autres : Spécifier : _____

Espaces clos sur les véhicules

- Citernes d'eau pour l'arrosage ou pour le service de sécurité incendie;
- Certains réservoirs des camions vacuum, balais de rue, de vidange, etc.
- Autres : Spécifier : _____

Espaces clos dans les garages

- Bassins d'eaux de lavage ou de ruissellement avec ou sans séparateur d'huile;
- Fosse à vérins;
- Les fosses de réparation ne sont pas considérées comme des espaces clos si elles sont bien conçues. Se référer à la fiche technique # 58 : *Ateliers d'entretien mécanique Aménagement, Fosse de réparation (2006)* <http://www.apsam.com/publication/fiche/FT58.pdf>
- Autres : Spécifier : _____

Identification des espaces clos types



Espaces clos dans les stations de purification de l'eau ou de filtration

Tous les bassins et les puits d'accès qui répondent aux 3 critères de la définition d'un espace clos.

- Certains canaux ou goulottes d'alimentation, de répartition, de dérivation, etc., dont la profondeur est supérieure à 1,2 m ou 4 pi ;
- Chambre de compteur, de mesure, etc.;
- Bassins : d'eaux usées, de transfert, de pré, inter et post-ozonation, de chloration, mélangeurs, cloche à vide, décanteurs, etc.;
- Filtres à sable, sous pression, sous les faux planchers des filtres;
- Station ou puits de pompage, de relèvement, etc.;
- Réserve intérieure et extérieure à l'usine;
- Réservoirs de produits chimiques;
- Silo de chaux, de charbon, etc.;
- Autres : Spécifier : _____

Le terme chambre est utilisé pour désigner un puits d'accès, un trou d'homme ou un « *man hole* » (anglicisme), dans lequel on retrouve des équipements (vanne, compteur, etc.).

Espaces clos dans les stations d'épuration des eaux usées

Tous les bassins et les puits d'accès qui répondent aux 3 critères de la définition d'un espace clos.

Le terme regard est utilisé pour désigner un puits d'accès, un trou d'homme ou un « *man hole* » (anglicisme), dans lequel on retrouve des équipements (cunette, régulateur, débitmètre, etc.).

- Regards d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (combiné);
- Tuyaux;
- Bassins des dégrilleurs, dessableurs, vis à sable, siphons, mélangeurs, flocculateurs, décanteurs, d'accumulation des écumes, d'accumulation des boues, etc.;
- Digesteurs;
- Réservoirs de produits chimiques;
- Bennes de bio-solides;
- Bassins des étangs aérés en béton.
- Certains canaux ou goulottes d'alimentation, de répartition, de dérivation, etc., dont la profondeur est supérieure à 1,2 m ou 4 pi;
- Autres : Spécifier : _____